



Licenciement économique avec réembauche à temps partiel

Par **c7emence**, le **27/02/2012** à **14:43**

Bonjour,

je vous remercie de m'indiquer si il est possible suite à un licenciement économique par mon employeur:

- d'etre réembaucher à temps partiel par ce même employeur.
 - si oui dans quelles conditions et mesures est ce possible.
- en vous remerciant par avance de votre réponse.